

RAPPORT SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS : SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (EN RÉPONSE À LA RECOMMANDATION 5)

INTRODUCTION

Au nom du gouvernement du Canada, la ministre du Revenu national a déposé le 8 juin 2022 la réponse du gouvernement aux recommandations contenues dans le 7^e rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé « Rapport 7, La Subvention salariale d'urgence du Canada, des Rapports 2021 de la vérificatrice générale du Canada ».

L'ARC est heureuse de présenter son rapport sur les progrès réalisés à l'égard de la recommandation 5, comme demandé.

Recommandation 5 : « Que, d'ici au 30 juin 2022, l'Agence du revenu du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport présentant ses plans concernant l'utilisation accrue de données infra-annuelles et en temps réel, y compris le cas échéant le résultat des consultations tenues sur le sujet. »

Réponse du gouvernement (déposée le 8 juin 2022) : « Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. L'Agence déposera, d'ici le 30 juin 2022, un rapport décrivant ses plans pour utiliser davantage de données infra-annuelles. L'Agence en est toujours aux premières étapes de la planification des initiatives qui bénéficieront le plus de l'utilisation de données en temps réel ou infra-annuelles ou qui seront touchées par elles. Pour les initiatives qui pourraient ne pas être entièrement conçues d'ici la date de dépôt du rapport du 30 juin 2022, le rapport présentera les progrès réalisés jusqu'ici ainsi que les possibles avantages pour l'organisme découlant de l'inclusion de données infra-annuelles en temps réel dans ses procédés administratifs prévus. »

Rapport sur les progrès réalisés :

Deux projets sont en cours pour permettre à l'ARC de commencer à utiliser des données en temps réel ou infra-annuelles dans ses programmes : les projets de paie électronique et Quantum 2.0. Ces projets visent à amener dans différents programmes et charges de travail des aspects liés au temps réel qui bonifieront les services grâce à une amélioration de l'exactitude, de la vitesse de traitement et de l'échange de données avec des partenaires gouvernementaux.

Le projet de paie électronique en est aux premières étapes de la planification de la mise en œuvre d'une solution de paie électronique en temps quasi réel pour le gouvernement du Canada. Cette solution permettra de moderniser et de simplifier la façon dont les employeurs fournissent des renseignements sur la paie et l'emploi et des données démographiques au gouvernement, au moyen d'une approche de transmission en une seule fois. Elle vise à améliorer la capacité du gouvernement à offrir des services et des prestations aux Canadiens, en commençant par l'ARC et Emploi et Développement social Canada.

Le budget de 2021 prévoyait un financement sur trois ans pour appuyer l'exploration et la mise à l'essai d'options de prototypes en vue de la mise en œuvre d'une solution de paie électronique pour le gouvernement. Le projet de paie électronique est axé sur la recherche, l'analyse et la consultation relativement à la façon de mettre en œuvre une solution qui créerait une source unique de données sur la paie en temps quasi réel que pourraient utiliser l'ARC et l'ensemble du gouvernement. Une fois ce projet de trois ans terminé, on s'attend à ce que l'ARC, de concert avec ses partenaires de projet (Emploi et Développement social Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada), présente une recommandation de plan de mise en œuvre et une analyse de rentabilisation entièrement chiffrée pour une solution de paie électronique.

D'importantes consultations ont été organisées et continueront de l'être pour informer et soutenir le projet de paie électronique. De 2015 à 2018, Emploi et Développement social Canada a mis à profit les connaissances clés et les pratiques exemplaires d'autres administrations qui ont mis en place des systèmes de paie électronique (p. ex., au Royaume-Uni, en Belgique et en Australie) pour orienter l'élaboration d'un modèle de paie électronique dans un contexte canadien.

Des consultations subséquentes ont révélé que les pays qui utilisent une forme de système de déclaration des données sur la paie en temps réel ont mis à profit leurs données dans le contexte du versement des prestations d'urgence pendant la pandémie de COVID-19. On a constaté que la disponibilité des données sur la paie en temps réel simplifiait la conception et la distribution des prestations et des subventions, améliorait la qualité, l'exactitude et la rapidité d'obtention des données; et réduisait les versements en trop et en moins. Différents intervenants, notamment des experts de la paie, des fournisseurs de logiciels et des associations d'employeurs, ont été mobilisés pour étudier la faisabilité d'une solution de paie électronique en temps quasi réel au Canada. Ces activités ont permis de conclure qu'une telle solution était réalisable et qu'elle aurait un solide appui du milieu des affaires.

En février 2022, des représentants de l'ARC, d'Emploi et Développement social Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor ont rencontré des représentants d'associations de l'industrie afin d'établir une relation de collaboration pour appuyer le projet de paie électronique. Ils ont alors tenu des réunions d'introduction qui ont permis de discuter des buts et objectifs du projet ainsi que des pratiques exemplaires et structures de mobilisation qui permettraient d'en maximiser les chances de réussite. Les consultations avec des intervenants continueront de faire partie intégrante du projet de paie électronique tout au long de son déroulement, afin d'orienter la création d'un plan pour la mise en œuvre d'une solution de paie électronique en temps réel pour le gouvernement du Canada qui assurera que les entreprises de toutes tailles profitent des travaux.

En ce qui concerne Quantum 2.0, ce projet de cinq ans dont la clôture est prévue en 2026, vise à remanier la façon dont le programme de la TPS/TVH de l'ARC utilise et gère les renseignements. Des logiciels de réplique des données permettront à l'ARC de créer des copies de données en temps réel en utilisant des infrastructures modernes. En tirant parti des copies en temps réel, l'ARC sera en mesure de déployer des modèles de risque plus complexes qui permettent de repérer les demandes de remboursement frauduleuses ou injustifiées, et de traiter les demandes de remboursement qui présentent un risque plus faible en temps quasi réel, et ce, sans incidence sur le traitement continu des déclarations de la TPS/TVH et des déclarations de revenus.

L'achèvement du projet, qui comprend la mise en œuvre de composantes d'apprentissage machine et d'intelligence artificielle ainsi que d'une suite de gestion des décisions, permettra aux analystes opérationnels de créer et de modifier des modèles et des processus sans demander l'aide d'un programmeur qui ferait manuellement ces changements. Ces modèles et processus efficaces pourront être élaborés par des employés spécialisés à l'aide d'une infrastructure moderne, et être complétés par une analyse des modèles anormaux et une forme d'intelligence artificielle.

Dans l'ensemble, l'ARC pourra mieux répondre aux menaces émergentes en termes de jours ou de semaines, empêcher le versement de remboursements de la TPS/TVH à la suite de demandes frauduleuses ou injustifiées, et accélérer le versement des remboursements dans le cas des demandes à faible risque.

Bien que ces deux projets en soient à leurs premières étapes, leur mise en œuvre réussie facilitera la réalisation de futurs projets concernant des activités en temps réel à l'ARC.